



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION**

Rapporteuse : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 26  
Nombre de votant-e-s : 31

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

**Etaient représenté-e-s :**

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

**Etaient absent-e-s :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

### **17 - RECETTE GREVEE D'UNE AFFECTATION SPECIALE : VERSEMENT MOBILITE**

Par délibération du 29 avril 2015, le Conseil municipal avait institué le versement transport sur le Périmètre de Transport Urbain instauré par arrêté préfectoral, le produit de cette taxe, maintenant dénommée Versement mobilité, devant permettre de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains ainsi que les actions visant à améliorer et développer les déplacements doux et l'intermodalité.

Afin de cadrer les dépenses couvertes par cette taxe, le Conseil municipal avait précisé, dans sa délibération du 20 décembre 2016, les actions contribuant au développement de sa politique Mobilité, notamment : travaux d'aménagement des voies routières visant la sécurisation des cyclistes et des piétons, aménagement de pistes ou voies cyclables, éclairage des voies, sécurisation des accès aux navettes urbaines, aménagement de parkings et d'aires de covoiturage...

Par arrêté préfectoral n° 64-2021-06-28-00009 du 28 juin 2021, les compétences supplémentaires de la Communauté de Communes du Haut-Béarn ont été étendues à la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à compter du 1er juillet 2021, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

Ainsi, la Communauté de Communes perçoit le versement mobilité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La Commune disposant en 2021 d'un solde de cette recette grevée d'une affectation spéciale, il y a lieu de justifier de cette affectation :

2021			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Aménagement rue Marcadet	28.514,00	<b>Report 2020</b>	<b>609.422,53</b>
Aménagement rue 14 juillet	5.128,00	Versement transport 2021	337.876,05
Sécur. Parkings Mauco – Aspe – CODDA Croix rouge	19.035,00		
Sécur. piétons Rue Sègues	14.200,00		
Sécur. Piétons Rue Singher	52.878,33		
Amént Rue Cap Jean-Pierre	12.627,64		
Aménagement rue Ourtigous (dont reports)	110.419,37		
Trottoirs avenue de la Gare	15.041,34		
Aménagement Rue de l'Egalité	28.539,12		
Aménagement Rue du 8 mai	6.222,50		
Parking covoiturage St-Pée	33.110,50		
Signalisation horizontale	33.333,33		
Prog sécur passage piétons	36.470,20		
Acquis. Département RD 555	19.061,60		
Aménagement rue Joliot Curie	6.927,50		
Aménagement rue Ampère	30.400,80		
Amt Bd Mitterrand/Rue Arlas	20.274,30		
Aménagement rue Jean Jaurès	19.439,15		
Aménagt rue Gaston de Foix	19.676,60		



Aménagement rue du Biscondeau	11.289,17		
Transport urbain	145 039,00		
Communication	226,46		
<b>TOTAL</b>	<b>667.853,91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>947.298,58</b>
		<b>Reste à affecter</b>	<b>279.444,67</b>

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,



- **PREND ACTE** du présent rapport retraçant l'affectation du versement mobilité en 2021.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.  
 Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022

Le Maire,

  
  
**Bernard UTHURRY**

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 064-216404228-20220412-DEL\_12\_04\_22\_17-DE